



CONDITIONS DE GARANTIE FRONIUS

valables à partir du : 01/01/2016

Les présentes Conditions de Garantie s'appliquent aux onduleurs Fronius, à la Fronius Solar Battery et au Fronius AC Combiner installés pour la première fois en Belgique, France et Luxembourg. C'est le propriétaire du produit Fronius installé qui est le bénéficiaire de sa garantie.

Contenu de la garantie:

Garantie Plus / Extension de Garantie Plus Fronius

La Garantie Plus / Extension de Garantie Plus Fronius inclut des prestations matérielles, des prestations de service et des prestations de transport, selon les conditions énoncées ci-après.

Garantie / Extension de Garantie Fronius

La Garantie / Extension de Garantie Fronius inclut des prestations matérielles, selon les conditions énoncées ci-après.

Durée de la Garantie:

La période de garantie démarre systématiquement le jour où les machines quittent l'usine Fronius.

Fronius onduleurs de chaîne (appareils muraux) et Fronius AC Combiner

Les Fronius onduleurs de chaîne et le Fronius AC Combiner sont livrés avec une Garantie Plus Fronius de 2 ans.

En enregistrant l'onduleur (numéro de série) sous 30 mois (à compter de la sortie d'usine Fronius) sur www.solarweb.com, le bénéficiaire prolonge gratuitement la durée de sa Garantie.

Dans le cadre de cet enregistrement, le bénéficiaire peut choisir soit la Garantie Fronius de 7 ans, soit la Garantie Plus Fronius de 5 ans.

Fronius onduleurs centraux (appareils sur pied)

Les Fronius onduleurs centraux sont livrés avec une Garantie Plus Fronius de 5 ans.

Fronius Solar Battery

La Fronius Solar Battery se compose de modules de stockage et de composants périphériques supplémentaires.

Le système Fronius Solar Battery est livré avec une garantie Plus Fronius de 2 ans.

En enregistrant le système Fronius Solar Battery (numéro de série) sous 30 mois (à compter de la sortie d'usine Fronius) sur www.solarweb.com, le bénéficiaire prolonge gratuitement la durée de sa Garantie.

Dans le cadre de cet enregistrement, le bénéficiaire peut choisir soit la Garantie Fronius de 7 ans, soit la Garantie Plus Fronius de 5 ans.

Cas de recours à la garantie:

Si un défaut imputable à Fronius intervient durant la période de garantie, Fronius procédera au choix :

- / à la mise à disposition des pièces de rechange correspondantes,
- / à la mise à disposition d'un appareil de rechange similaire,
- / à la réparation de ce défaut chez Fronius ou sur site,
- / ou à l'exécution de ces prestations par un installateur formé à cet effet.

Prestations matérielles

La garantie de prestations matérielles signifie que Fronius prend en charge les coûts matériels (pièces de rechange ou appareil de rechange hors forfait pour le temps de travail) durant la période de garantie et dans la mesure où les autres conditions de la présente garantie sont respectées.

Prestations de service

La garantie de prestations de service signifie que Fronius prend en charge les coûts relatifs au temps de travail en lien avec les prestations matérielles dans la mesure où celles-ci sont exécutées par Fronius ou un installateur, durant la période de garantie et dans la mesure où les autres conditions de la présente garantie sont respectées.

Prestations de transport

La garantie de prestations de transport signifie que Fronius prend en charge les coûts de transports nationaux, dans la mesure où ces coûts correspondent au processus de transport convenus entre l'installateur et Fronius, durant la période de garantie et dans la mesure où les autres conditions de la présente garantie sont respectées. L'installateur est responsable du respect du processus de transport vis-à-vis du bénéficiaire de la garantie.

Le transport n'est pas pris en charge entre Fronius et les départements ou territoires d'outre-mers (Dom Tom).

Conditions générales

Le transport en retour des appareils ou des composants doit être effectué dans l'emballage d'origine ou dans un emballage de qualité similaire. Par principe, Fronius se réserve la propriété des appareils et composants de rechange jusqu'à réception des pièces défectueuses/de l'appareil défectueux, dans ou en dehors du cadre de la garantie/de l'exclusion de garantie. Dans tous les cas, la propriété de l'appareil défectueux et/ou des pièces défectueuses est transmise à Fronius à réception de l'appareil de rechange. Si l'appareil défectueux/les pièces défectueuses ne sont pas renvoyés à Fronius dans un délai de 60 jours, ceux-ci sont facturés au prix de remplacement en vigueur.

Extension de Garantie / Extension de Garantie Plus Fronius

Une extension de garantie payante peut être contractée dans les 30 mois à compter de la sortie d'usine Fronius. Fronius pourra rejeter les demandes formulées après ce délai. Les extensions de garantie s'appliquent exclusivement aux onduleurs Fronius et Fronius Solar Battery identifiés explicitement par leurs numéros de série.

En cas d'extension de la garantie de la Fronius Solar Battery, la garantie s'applique exclusivement au module de stockage de celle-ci. Une extension de garantie s'appliquant aux autres composants périphériques de la Fronius Solar Battery est exclue.



L'extension de garantie peut être de 10, 15 ou 20 années à compter de la sortie d'usine Fronius. (max. 10 ans dans le cas du Fronius AC Combiner).

À respecter en cas d'appel à la garantie

Veillez contacter immédiatement votre installateur. Celui-ci se mettra en relation avec Fronius en ce qui concerne le recours à la garantie. La procédure à respecter en cas de recours à la garantie doit être convenue avec Fronius. C'est à cette condition que le bénéficiaire de la garantie pourra bénéficier gratuitement des prestations de garantie.

Tous les coûts engendrés par le non respect de la procédure convenue avec Fronius concernant le recours à la garantie (comme les frais de transport non prévus, les frais de traitement, de déplacement, de montage, de douane et similaires) ne sont pas pris en charge par Fronius. L'installateur est responsable du respect de la procédure de recours à la garantie vis-à-vis du bénéficiaire de la garantie.

Il incombe au bénéficiaire de la garantie de fournir la preuve qu'il s'agit d'un cas de recours à la garantie et que les conditions requises sont réunies. En particulier, il convient de fournir la facture d'achat et le numéro de série de l'appareil, le protocole de mise en service (date de prise en charge, date de mise en service, procès-verbal du fournisseur d'énergie) et le justificatif de paiement de l'extension de garantie. Le paiement intégral du prix d'achat à Fronius est indispensable pour pouvoir bénéficier de la prestation de garantie.

En cas de remplacement d'appareils ou de composants, la durée restante de la période de garantie est transposée à l'appareil ou aux composants de rechange. L'enregistrement sera effectué automatiquement chez Fronius. Vous ne recevrez pas de nouveau certificat.

Dans le cas où un service est exécuté sur site, le donneur d'ordre doit assurer le libre accès aux Fronius onduleurs. Le cas échéant, les dispositifs requis par les directives de sécurité applicables sur le lieu de travail doivent être mis à disposition gratuitement par le bénéficiaire de la garantie.

Étendue et validité de la garantie

Les garanties Fronius s'appliquent uniquement aux produits Fronius identifiés explicitement par leurs numéros de série et certifiés de façon adéquate pour le pays d'installation. Les autres composants de l'installation photovoltaïque ainsi que les extensions de système, les composants pour la surveillance des installations et la communication de données, les accessoires correspondants et les appareils des pré-séries sont exclus de la garantie.

Exceptions aux garanties Fronius

- / Non-respect des Instructions de service, des Instructions d'installation ou des directives de maintenance
- / Mise en service, transport, fonctionnement non conformes
- / Ventilation insuffisante de l'appareil
- / Interventions sur l'appareil effectuées par des personnes non agréées par Fronius
- / Non-respect des consignes de sécurité et des normes d'installation
- / Cas de force majeure (tempête, foudre, surtension, incendie, etc.)

L'utilisation d'un onduleur hybride Fronius en mode courant de secours pendant une durée supérieure à 15 % de son temps de fonctionnement effectif entraîne l'exclusion de la garantie.

La garantie de la Fronius Solar Battery s'applique lorsque la capacité est inférieure à 80 % de la capacité utilisable indiquée sur la fiche technique.

Des modules de stockage Fronius supplémentaires peuvent être ajoutés ultérieurement dans la Fronius Solar Battery, jusqu'à 30 mois après sa livraison. La Garantie initiale de la Fronius Solar Battery reste la même. Si une Extension de Garantie Fronius ou Extension de Garantie Plus Fronius a été souscrite pour une Fronius Solar Battery, le bénéficiaire de la garantie doit aussi acheter une extension de garantie pour les modules de stockage ajoutés ultérieurement.

Le recours à la garantie est également exclu pour les dégâts sur Fronius l'onduleur dont la responsabilité incombe à d'autres composants de l'installation photovoltaïque, ainsi que pour les dégâts qui n'entraînent pas le bon fonctionnement de Fronius l'onduleur (« petites imperfections »).

Les frais de déplacement et d'hébergement ainsi que les frais de montage et d'installation sur site ne sont pas couverts par la garantie lorsqu'ils excèdent l'indemnité de service perçue par l'installateur de Fronius conformément à la prestation et à la convention.

Les modifications apportées à l'installation photovoltaïque existante, l'installation domestique et autres ou le temps passé et les frais en découlant ne sont pas couverts par la garantie.

En raison de l'évolution technique, il est possible qu'un appareil similaire neuf ou de rechange mis à disposition ne soit plus compatible avec la surveillance d'installations ou d'autres composants déjà installés sur site (par ex. Fronius DATCOM). Les travaux et frais en résultant ne sont pas couverts par la garantie.

Aucun dédommagement ne sera versé pour les injections dans le réseau non intervenues ou bien l'auto-consommation non intervenue et autres.

Les fusibles et autres pièces d'usure sont exclus de la prestation de garantie.

Informations juridiques supplémentaires

Le cas échéant, les recours à la garantie légale ou en responsabilité vis-à-vis de Fronius ne sont pas affectés par cette garantie.

En cas de prétentions de ce type, veuillez prendre contact avec le vendeur de votre appareil.

Par ailleurs, nos conditions générales de livraison et de paiement figurant sur notre site Internet (www.fronius.com) sous le point « Conditions générales de vente » s'appliquent en conséquence.

Les présentes conditions de garantie annulent et remplacent les conditions de garantie antérieures.

L'enregistrement du produit doit être effectué par le bénéficiaire de la garantie via son identifiant Solar.web. L'enregistrement par un tiers nécessite une procuration spécifique ; toute infraction engagera la responsabilité du bénéficiaire. Toute indication incorrecte lors de l'enregistrement entraîne la perte de la garantie.

Les informations actuelles et détaillées relatives aux conditions de garantie figurent sur notre site Internet sous www.fronius.com/solar/warranty